Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D23_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 04 mars 2026

Le mercredi 4 mars 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 19 février 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. ROUAULT Jean-Claude ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme BORDAGE Christelle ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents : M. RIO Guy ; M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme RENEL Mélanie ; M. BUREAU Yannick.

Procuration : M. RIO Guy à M. ROUAULT Jean-Claude.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Absents : 7
Procuration : 1
Ne prend part au vote : 1 (Mme MORDELET Sandrine en tant que présidente de l'association Les Tréteaux »)
Votants : 20

****

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

N°23/26

Comme chaque début d'année, les associations sont invitées à faire connaître auprès de la commune leurs besoins d'aide financière. Après examen des demandes par la commission « associations et culture », le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde une subvention à chacune des associations ou sections d'association au titre de l'année 2026, conformément au tableau ci-après ;
- autorise Monsieur le Maire à verser les subventions d'aide au fonctionnement;
- autorise Monsieur le Maire à verser les subventions d'équipement et pour projet exceptionnel sur présentation par le bénéficiaire d'un justificatif de la dépenses correspondante.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D23_26-DE

Aide au fonctionnement des associations sportives

CLUB CYCLOTOURISTE	421,00 €
ECLORE	269,00 €
UNION SPORTIVE DE GEVEZE	4 200,00 €
TENNIS CLUB DE GEVEZE	2 040,00 €
PLUME DE GEVEZE	1 500,00 €
GEVEZE BASKET	2 556,00 €
ASG HANDBALL	1 086,00 €
TENNIS DE TABLE	601,00 €
ASG VOLLEY BALL	457,00 €
PIGEON SPORT	203,00 €
GEVEZE ASSOCIATION GYMNASTIQUE	2 178,00 €
LES JUDOKAS	643,00 €
SENTIERS NATURE	397,00 €
BREIZH 4L	125,00 €
PAUSE YOGA	619,00 €
GEVEZE C'EST LE PIED	678,00 €
APPALOOSA COUNTRY	427,00 €
SAMTOSHA YOGA	361,00 €
QI GONG	257,00 €
AS ROMILLE	421,00 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GEVEZE	125,00 €
Total	**19 564,00 €**

Aide au fonctionnement des associations culturelles

CLUB BON ACCUEIL	1 464,00 €
GEVEZOUE	499,00 €
LES TRETEAUX	341,00 €
ARTS ET LOISIRS	317,00 €
DISTRAITS D'ART	563,00 €
SAVEURS ET VINS	433,00 €
PASSION COUTURE	179,00 €
VOIX SI VOIX LA	203,00 €
Total	**3 999,00 €**

Aide au fonctionnement des associations sociales

ACPG-CATM	445,00 €
LES CHEMINS DE MARYANNICK PEDIBUS	395,00 €
LES PETITS LUTINS	263,00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D23_26-DE

AMICALE DU PERSONNEL DE GEVEZE	125,00 €
AMAP GEVEZENNE	125,00 €
ASSOCIATION NATURISTE D'ILLE-ET-VILAINE	125,00 €
DONNEURS DE SANG	125,00 €
LES JARDINS DE GEVEZE	125,00 €
PREVENTION ROUTIERE	125,00 €
HELENA	7 000,00 €
CLIC NOROIT	2 424,40 €
Total	**11 277,40 €**

Subventions d'équipement

SENTIERS NATURE	2 000,00 €	Petits matériels divers pour entretien des chemins
UNION SPORTIVE DE GEVEZE	500,00 €	4 filets pour les petits buts rabattables du terrain synthétique et 2 planches à rebond
TENNIS DE TABLE	1 084,00 €	Acquisition d'une table Cornilleau
GEVEZOUE	500,00 €	Achats de nouveaux jeux et de peintures pour nouvelle activité figurine
LES CHEMINS DE MARYANNICK PEDIBUS	956,16 €	Achat de gilets pour les accompagnateurs
Total	**5 040,16 €**	

Subventions pour projet exceptionnel

SENTIERS NATURE	1 000,00 €	Frais de repas lors des chantiers d'entretien des chemins
LES PISTONS DE L'ESPOIR	250,00 €	Participation à un rallye-raid à vocation humanitaire
APPALOOSA COUNTRY	400,00 €	Fête des 10 ans de l'association
LES PETITS LUTINS	609,00 €	Spectacle pour les enfants
AMICALE DU PERSONNEL DE GEVEZE	500,00 €	Organisation d'un ou deux temps forts, sortie ou animation
APE LEONARD DE VINCI	300,00 €	Location de barnums pour la fête de l'école
OGEC ECOLE SAINTE MARIE	300,00 €	Location de barnums pour la fête de l'école
GEVANIM (*)	20 000,00 €	Festival de la Flume Enchantée, dont 10.000 € n'ont pas été réclamés par l'association pour l'édition de 2025.
Total	**23 359,00 €**	

TOTAL GENERAL **63 239,56 €**

(*) En 2026, le Festival de la Flume Enchantée changera de dimension en augmentant sa capacité d'accueil à 20 000 festivaliers par journée. Le budget de cette manifestation

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D23_26-DE

culturelle est également en forte augmentation (cachets des artistes, mise aux normes du site, capacité d'accueil des festivaliers et des bénévoles, charges salariales, etc.).

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT